

Génocide des Tutsi : peine confirmée en appel pour un ancien médecin rwandais condamné à vingt-sept ans de prison

Le Monde, 20 juillet 2026

L'ancien médecin-enseignant de l'université de Butare était rejugé pour avoir relayé les mots d'ordre des autorités hutu incitant la population à s'en prendre à la minorité tutsi, notamment lors d'un discours prononcé le 14 mai 1994.

La cour d'assises d'appel de Paris a confirmé, dans la nuit de vendredi à samedi 18 juillet, la peine de vingt-sept ans de réclusion criminelle prononcée à l'encontre de l'ancien médecin rwandais Eugène Rwamucyo, qui était rejugé pour son implication dans le génocide des Tutsi au Rwanda en 1994, a-t-on appris lundi de source judiciaire.

Comme en première instance, en octobre 2024, M. Rwamucyo, âgé de 67 ans, a été reconnu coupable de complicité de génocide et de participation à une entente en vue de la

préparation de génocide, de complicité de crimes contre l'humanité et de participation à une entente en vue de la préparation de ces crimes. Il a, en revanche, été acquitté des accusations de génocide et de crimes contre l'humanité.

Il était reproché à l'ancien médecin-enseignant de l'université de Butare d'avoir soutenu et relayé les mots d'ordre des autorités hutu incitant la population à s'en prendre à la minorité tutsi, notamment lors d'un discours prononcé le 14 mai 1994 en présence de Jean Kambada, chef du gouvernement intérimaire.

Eugène Rwamucyo était aussi accusé d'avoir participé à l'enfouissement de victimes dans des fosses communes, « *dans un ultime effort pour supprimer les preuves de génocide* ».

Plus de 800 000 personnes, essen-

tiellement des membres de la minorité tutsi, ont été tuées dans une campagne orchestrée par des extrémistes hutu, après la mort du président Juvénal Habyarimana dans un attentat contre son avion, selon les Nations unies.

Le Monde avec AFP